



Technologue en dispositifs médicaux CFC, édiction

Technologue en dispositifs médicaux CFC

SWISSDOC 0.723.58.0, 5.723.11.0, n° 87101

Durée de la formation: 3 ans

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale

L'ordonnance sur la formation professionnelle a été révisée comme suit:

Édiction:

29 avril 2024

Entrée en vigueur:

1^{er} juin 2024

L'article 24 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de technologue en dispositifs médicaux CFC a été adapté.

La version imprimée de l'ordonnance de formation professionnelle initiale pourra être commandée dans quelques semaines auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL, diffusion des publications, 3003 Berne, www.publicationsfederales.admin.ch et sera disponible à l'adresse Internet du SEFRI www.sefri.admin.ch.
